Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 033-243300696-20240415-DEL_2024_006-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL DU SIPHEM DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la Salle de danse à Gironde sur Dropt sous la présidence de Monsieur Michel FEYRIT, Président.

Date de la convocation : **25 mars 2024**

Délégués Titulaires en exercice :.....40	Délégués Suppléants en exercice : 40	Délégués présents :.... 24
Délégués Titulaires présents :.....,15	Délégués Suppléants présents :..... 9	Délégués votants :.. 24+2

Délégués ayant donné procuration : 2
Mme Laisné donne pouvoir à M. Feyrit
Mme Jaumain donne pouvoir à M. Dakir

Délégués titulaires présents : Cardoit René, Chiappa Graziella, Dakir Zakaria, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dulau Marie-Bernadette, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Jonet Olivier, Labrouche Michelle, Losse Pascal, Merveilleau François, Rouillon Cyril, Sheriffs Colin, Simon Christian.

Délégués suppléants présents : Bies Lucienne, Bombard Robert, Cappelletto Josiane, Daurian Bernard, Espagnet Denis, Estevez François, Guillomon François, Plat Bernard, Vazia Jean-Marc.

Délégués votants : Cardoit René, Chiappa Graziella, Dakir Zakaria, Desqueyroux Michel, Duffau Yannick, Dulau Marie-Bernadette, Dupiol-Tach Françoise, Feyrit Michel, Jonet Olivier, Labrouche Michelle, Losse Pascal, Merveilleau François, Rouillon Cyril, Sheriffs Colin, Simon Christian, Bies Lucienne, Bombard Robert, Cappelletto Josiane, Daurian Bernard, Espagnet Denis, Estevez François, Guillomon François, Plat Bernard, Vazia Jean-Marc, Verschuur Joseph, Laisné Sophie, Jaumain Eléna.

Délégués excusés : Dupiol Jean-Claude, Lambert Didier, Dufau Patrick, Duchamps Eric, Gaillard Jérémie, Longo Anne-Marie, Poujardieu Serge, Vaultier Sophie, Vincente Bernard, Cortes Mickael, Ollivier Gilles, Rochereau Chantal, Suadeau Damien, Bouton Nathanaël, Carbonnier Patrice, Chevreux David, Gasnault Jean-Pierre, Pareja Florence, Solans Lionel.

DÉLIBÉRATION N°2024-006 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu les articles L1612-1 à L1612-20 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération 2024-003 du conseil syndical du 20 mars 2024 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) dont les élus participants ont pris acte et accepté les orientations 2024,

Monsieur le Président rappelle que :

- suite au débat d'orientation budgétaire du 20 mars 2024, et après avoir pris en compte les demandes exprimées par les membres du bureau, du conseil syndical et des trois communautés de communes, la cotisation 2024 est maintenue à 5.60 € par an par habitant ;
- le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Syndical la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section. Lorsque l'autorisation lui est donnée, le président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 033-243300696-20240415-DEL_2024_006-BF

Section fonctionnement			
Dépenses	Vote de l'assemblée	Recettes	Vote de l'assemblée
011 - Charges à caractère général	223 608,00	013 - Atténuations de charges [Indemnités journalières+emplois aidés]	41 950,00
012 - Charges de personnel	878 065,00	70 - Produits de services [Carsat/MSA/CNAV]	-
65 - Autres charges [Elus : Indemnités/Retraite/Formation/Frais mission]	36 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	1 035 105,00
65 - Autres charges [Excédent]	600 408,31	75 - Autres produits gestion courante	506,00
66 - Charges financières	1 100,00		
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00		
68 - Dotations aux provisions	112,38		
023 - Virement à la section d'investissement	-		
042 - Opérations d'ordre de transfert	14 481,26	R002 - Excédent antérieur reporté	686 713,95
TOTAL	1 764 274,95	TOTAL	1 764 274,95

Section investissement			
Dépenses	Vote de l'assemblée	Recettes	Vote de l'assemblée
16 - Emprunts	-	1068 - Affectation du résultat	-
20 - Frais d'étude + achats logiciels	8 000,00	45821 - Opérations pour comptes de tiers (FAP)	131 000,00
204 - Travaux FAP + MSA	-	45822 - Opérations pour comptes de tiers (MSA)	51 000,00
21 - Matériel outillage, mobiliers	40 000,00	10222 - FCTVA	560,00
21 - Matériel informatique/Téléphonie	25 000,00	021 - Virement de la section de fonctionn.	-
23 - Travaux siège bâtiment	-	040 - Opérations d'ordre de transfert	14 481,26
45811 - Opérations pour compte de tiers (FAP)	152 000,00		
45812 - Opérations pour compte de tiers (MSA)	65 167,74		
D001 - Déficit d'investissement reporté	-	R001 - Excédent investissement reporté	93 126,48
TOTAL	290 167,74	TOTAL	290 167,74

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** de ses membres, le Conseil Syndical décide :

- **Approuver** le budget primitif 2024 comme présenté ci-dessus.

Résultat du vote :

Votants :.....26 Abstention :0 Pour :26 Contre :.....0

Le président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les, jour, mois et année susdits et signé par les membres présents.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

La secrétaire de séance,

Graziella CHIAPPA

Le Président,

Michel FEYRIT

PUBLIÉE LE : 18/04/2024